

Retraite, la cacophonie

Posted on 11 février 2020 by Patrick Rouillier

Le chef d'orchestre baisse sa baguette et l'orchestre se met à jouer. Hélas c'est la cacophonie, le préposé aux partitions a tout mélangé et aucun instrumentiste n'a la bonne information. Chacun joue, avec conscience, sa partie et l'ensemble est un désastre !

C'est ce que l'on observe dans le projet de réforme des retraites. Chacun joue son rôle, mais sans aucune cohérence avec les autres. On parle d'âge pivot, de pénibilité, de niveau de cotisation, bref de points de détail, mais on n'a pas réglé les problèmes fondamentaux. On doit avant tout se mettre d'accord sur un certain nombre de points :

1. Notre système de retraite est-il menacé à court, moyen, et long terme ?
2. Devons-nous choisir un système par répartition ou par capitalisation ? Si la réponse à la première question est oui, le système par répartition peut poser problème
3. Voulons-nous un système re-distributif ou parfaitement égalitaire ?
4. Voulons-nous un système totalement solidaire (entre générations ou professions) ou, au contraire basé sur le « mieux-disant » pour chaque groupe identifié ?

La réponse à ces questions est un préalable absolu pour espérer obtenir un consensus sur les questions de l'âge pivot, la pénibilité, ...

1. Pour répondre à la question de la viabilité du système actuel on ne peut que s'appuyer sur un collège de spécialistes en excluant totalement le point de vue de la population (qui n'y comprend rien et n'a pas les éléments techniques suffisants) les syndicats et les politiques (qui aveuglés par leurs intérêts partisans n'ont aucune crédibilité en la matière)
2. Le choix du système par répartition ou capitalisation doit être celui des intéressés. Il semble que les Français aient fait, a priori, le choix de la répartition. Ce n'est pas mon choix personnel, mais ce n'est pas à moi de décider.
3. Système re-distributif ou égalitaire. Si on demande leur avis aux Français on peut prévoir le réponse. Pour les plus démunis la redistribution est le « must », c'est bien que ceux qui ont le plus payent pour moi ! Les plus aisés choisiront un système égalitaire. Je n'ai pas envie de payer pour les autres ! Les pauvres sont les plus nombreux, mais les riches les plus influents. Le match est indécis.

4. Régime totalement solidaire ou non, trois cas sont à envisager :

Les professions en développement préfèrent s'autogérer et profiter de leur bon ratio actifs/retraites. La corporation des développeurs en intelligence artificielle (beaucoup d'actifs et zéro retraités) optera certainement pour un régime spécial

Les fonctionnaires et retraités des services publics. Ils opteraient pour une auto gestion dans la mesure où leur système, très avantageux, ne peut jamais être déficitaire puisque leurs déficits sont contractuellement couverts par l'état (c'est à dire le contribuable, vous et moi)

Les professions en régression (mauvais rapport actifs/retraités, donc en déficit) seront partisans d'un régime solidaire pour bénéficier de l'apport des régimes excédentaires.

On comprend pourquoi la réponse à ces questions a été « mise sous le tapis » et qu'il est plus facile de se « chamailler » sur l'âge pivot ou la pénibilité (1), qui sont du domaine du concret et du pragmatique, que de tenter d'arriver à un consensus improbable sur les options fondamentales.

La cacophonie dans le projet de réforme des retraites n'est ni le fait du gouvernement, ni des syndicats, ni des citoyens. Elle est le reflet de notre incapacité à nous gérer en société responsable, à définir des valeurs communes. En l'absence de valeurs communes nous sommes condamnés à chercher des accords sur des sujets sur lesquels nous sommes fondamentalement en total désaccord.

- Le fait de considérer la pénibilité comme un facteur de gestion dans notre système de retraite est une erreur fondamentale. La pénibilité est une valeur qui ne peut être prise en compte dans un système de retraite. Il n'y a pas de pénibilité, mais un sentiment de pénibilité. C'est une grandeur non objectivable qu'on ne peut relier à la gestion d'un système de retraite. L'espérance de vie est la grandeur objectivable qui tient compte à la fois nos critères moraux et des critères de gestion d'un système de retraite. C'est celle sur laquelle on doit se pencher.